

l'adoption d'un bill qui relève les pensions des députés et des sénateurs? Vous, monsieur l'Orateur, et moi savons quel sera le sentiment de ces gens et je ne saurais alors les regarder en face à ce sujet. Je refuse donc.

J'entends quelqu'un grogner. C'est peut-être trois grognements que j'ai entendus ensemble dans un bruit lourd. Je crois que les députés font erreur en comparant ce qu'ils touchent aux émoluments et aux pensions versés dans le domaine des affaires. Si un député estime son traitement et sa pension insuffisants en comparaison de ce qu'offrent les affaires, son prestige inférieur à ce qu'il devrait être, sa situation économique contraire aux avantages accessibles dans les affaires à telle personne qu'il estime d'un niveau comparable en fait d'habileté et de promesses d'avancement alors, je suggère à ce député de quitter la Chambre et d'entrer dans le monde des affaires.

Nous ne venons pas au Parlement essentiellement pour y gagner notre vie. Ce n'est sûrement pas pour cela que j'y suis venue. Personne n'a jamais forcé un député à venir siéger ici. Les députés savent—du moins, je le suppose—que leur compétence est telle qu'ils pourraient trouver des emplois mieux rémunérés dans l'industrie privée s'ils le voulaient. Je dirai même, à leur honneur, que les députés sont venus ici parce qu'ils voulaient aider la chose publique. Par conséquent, puisqu'on demande aux Canadiens de faire preuve de modération, d'y aller doucement pour ce qui est des augmentations monétaires, les députés estimeront sûrement que le moment n'est pas venu de tirer parti de notre situation particulière pour glisser la main dans la caisse et en retirer plus qu'un montant raisonnable, plus que ce que d'autres peuvent en retirer.

Voilà donc l'attitude que je vais adopter. Je sais que chaque député doit décider de la question pour lui-même. Personnellement, je ne puis appuyer ces hausses de pension pour les parlementaires. Autrement, mes mandants estimeraient que je les ai trahis, que j'ai trahi la confiance qu'ils ont en moi, sûrs que je servirai leurs intérêts avant les miens. Je ne puis le faire et retourner leur dire que même si je me suis occupée de moi-même je n'ai rien gagné pour eux. Voilà pourquoi j'appuie l'amendement dont nous sommes saisis, qui supprime cette partie du bill prévoyant des dispositions spéciales et différentes pour les députés et les sénateurs.

**M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour):** Monsieur l'Orateur, je vais être bref. On nous dit que cette question est une affaire de cons-

science. Cette réforme du régime de pensions des députés a incité les membres du Nouveau parti démocratique à nous faire part de leurs angoisses morales.

**Une voix:** Quelques membres.

**M. Perrault:** Quelques membres. Une seule mention n'a pas été faite: «Prière aux journaux régionaux de reproduire». Je suis scandalisé, ahuri, déconcerté de voir qu'après toutes ces démonstrations de parade, on ne trouve au *Feuilleton* aucune proposition du Nouveau parti démocratique pour modifier la mesure à l'étude par la présentation d'une disposition, dite d'objection de conscience, qui permettrait à tous les membres de ce parti, qui le désirent, de renvoyer leurs allocations de pension au Fonds du revenu consolidé. Il n'y a au *Feuilleton* aucune proposition qui leur permettrait de renoncer à la pension et de démontrer l'outrage moral qu'ils ressentent par des contributions en espèces au Fonds du revenu consolidé, au Biafra, à Canairelief, ou selon leur bon plaisir.

Nous avons eu de nombreuses protestations d'ordre moral, mais qui ont donné peu de résultats. Mais je me montre peut-être injuste. Ces députés sont peut-être à la veille de proposer un amendement qui va rehausser tout cela d'un geste théâtral. Nous allons peut-être entendre un amendement du Nouveau parti démocratique, en vue de priver ses membres de toute prestation du régime de pensions et de les renvoyer au Fonds du revenu consolidé. Nous allons donc être tout oreilles, pour savoir si ces protestations d'ordre moral vont se concrétiser de quelque façon.

• (3.50 p.m.)

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, lorsqu'on parle ici à la Chambre de démonstrations de parade, je crois que le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) est tout à fait capable, d'ordinaire, de nous en donner des exemples. Ce qu'il a dit récemment des modifications et d'autres choses laissait entendre que les députés n'auraient pas le droit de contester la valeur des propositions dont nous sommes saisis de temps à autre dans différents bills émanant du gouvernement. Certains d'entre nous avons proposé des amendements que nous estimons appropriés et conformes à notre opinion, en tant que députés, quant à la valeur de la proposition qui fait l'objet du débat. C'est dans cet esprit que je voudrais parler pendant quelques minutes de la question dont nous sommes saisis.